



**PROCES-VERBAL**  
**DE**  
**L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**  
**DU**  
**12 DECEMBRE 2013**

---

- Présidence** : **Monsieur Didier STEINER, Syndic**
- Présents** : **53 citoyennes et citoyens**
- Se sont excusés** : **Mme Jacqueline Perler  
M. Jacques Biemann  
Mme Corinne Yerly  
Mme et M. Martine et Jean-Marc Hayoz  
Mme Annick Pouget  
Mme et M. Thérèse et Michel Bavaud  
Mme Fabienne Aebischer  
M. Eugen Schwitter  
Mme Mirella Clerc  
M. Pascal Biemann**
- Scrutateurs** : **Madame Laurence Roulin  
Monsieur José Mazzocato**

## **BLACK – OUT**

*Toutes les lumières de la Grande salle sont éteintes.*

*Mesdames, Messieurs,*

*Dans le cadre de la campagne OFF de l'Etat de Fribourg, le Conseil communal vous a fait participer à une simulation de Black-Out comme cela s'est fait au Grand Conseil, à la Foire de Fribourg, à la Cathédrale St-Nicolas et j'en passe.*

*En effet, les communes jouent un rôle essentiel dans la politique énergétique suisse, car elles remplissent une fonction importante d'exemple pour la population et l'économie. Elles sont par ailleurs responsables de l'application des prescriptions cantonales et du droit fédéral.*

*Ceci explique pourquoi les communes sont si fortement impliquées dans le programme de SuisseEnergie et qu'elles bénéficient d'un accompagnement soutenu pour le développement et la mise en place de programmes et d'actions dûment étudiés en rapport avec l'énergie.*

*Des gestes simples, tels qu'éteindre la lumière en quittant une salle, utiliser des produits énergétiquement responsables, ne pas surchauffer ses locaux, éteindre les appareils électroniques inutilisés, peuvent avoir des répercussions bien plus importantes qu'on pourrait l'imaginer.*

*Après ce petit message, nous pouvons passer à l'Assemblée.*

Au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner, Syndic, a le plaisir d'ouvrir l'assemblée ordinaire. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens présents de consacrer leur soirée à la présentation des budgets 2014. Il salue particulièrement celles et ceux pour qui c'est la première assemblée communale.

Il relève la présence de Madame la Présidente de Paroisse Murielle Sturny et Monsieur le Conseiller de Paroisse Michel Waeber.

**CONVOCATION** : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

**ENREGISTREMENT** : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 avril 2013

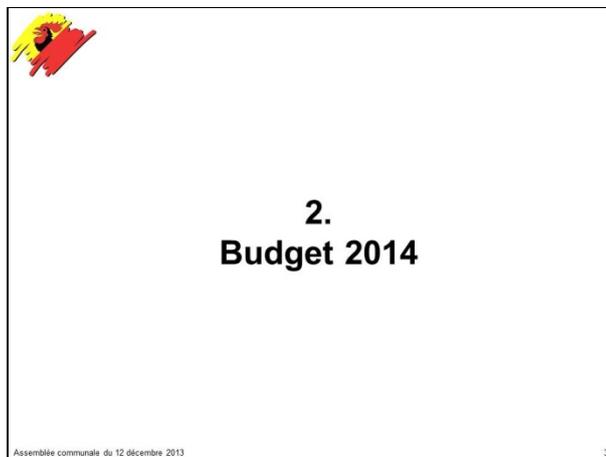


Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 avril 2013 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

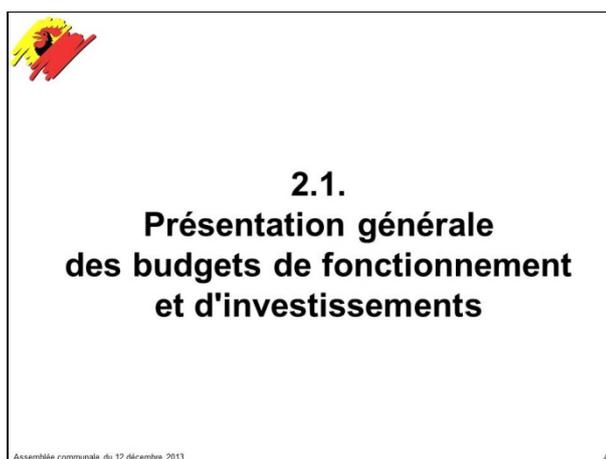
## 2. Budget 2014



### 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements

Le budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu prendre connaissance des chiffres détaillés par le biais des Chroniques treyvaliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

Pour le traitement du point 2.1 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements, M. Steiner donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

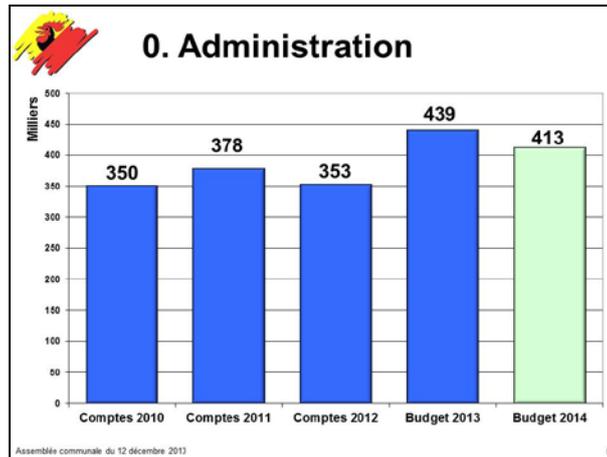


#### Présentation

Mesdames, Messieurs,

Voici le budget de fonctionnement de Treyvaux pour 2014.

Je pars du principe que vous êtes déjà bien informés sur ces chiffres grâce aux Chroniques treyvaliennes et au site internet de la commune. Nous allons parcourir ce budget chapitre par chapitre. Je m'arrêterai sur quelques postes, où nous avons cru bon d'apporter quelques explications.



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION	Fr. 473'640.00	Fr. 60'950.00	Fr. 412'690.00

**01.318.02 Honoraires fiduciaire**

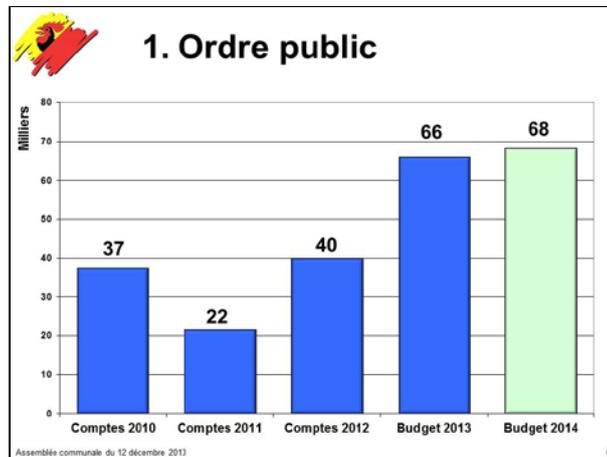
Charges : Fr. 5'400.00

Selon offre BDO. C'est la nouvelle fiduciaire que nous avons mandaté en décembre 2012.

**02.311.01 Achat équipement informatique**

Charges : Fr. -

Le renouvellement a été fait en 2013.



	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 107'170.00	Fr. 39'000.00	Fr. 68'170.00

**14.300.00 Jetons et frais de la commission du feu**

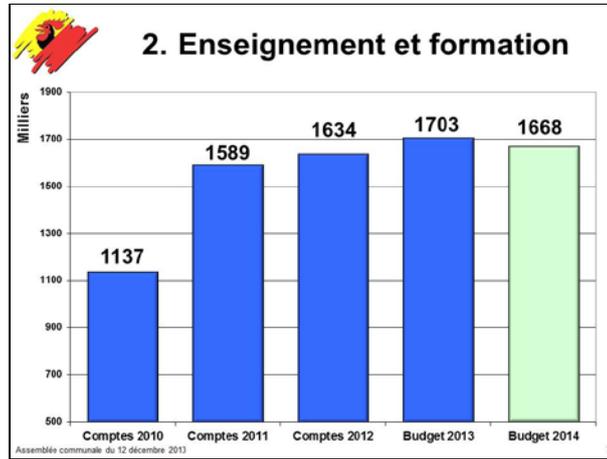
Charges : Fr. 2'500.00

Visite dans les fermes et bâtiments publics par la commission du feu

**14.318.01 Crédit d'étude bâtiment pompiers**

Charges : Fr. 1'500.00

Répartition des Fr. 4'000.00 d'étude globale (Feu - Edilité - Déchetterie)



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>2 ENSEIGNEMENT FORMATION</b>	Fr. 1'694'510.00	Fr. 26'140.00	Fr. 1'668'370.00

**20.351.00 Part. dép. cant. classes enfantines**

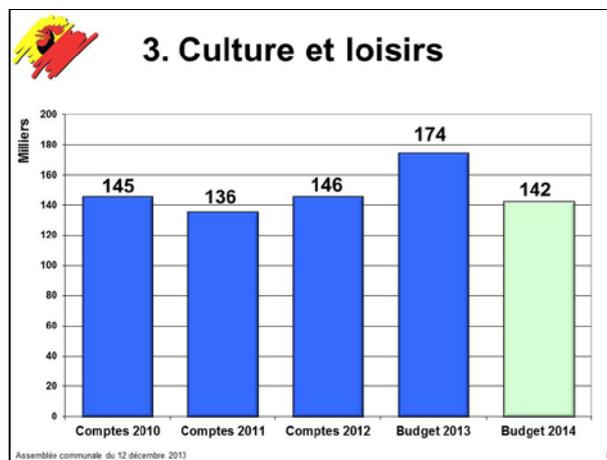
Charges : Fr. 151'330.00

Chiffre communiqué par le Service des Ressources: selon population légale et augmentation du nombre de classes enfantines dans le canton.

**29.314.00 Entretien des bâtiments et installations**

Charges : Fr. 12'290.00

Le montant a diminué par rapport à l'an passé, il ne s'agit plus que de l'entretien courant.



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>3 CULTURE ET LOISIRS</b>	Fr. 144'230.00	Fr. 2'000.00	Fr. 142'230.00

**30.351.00 Participation dép. du Conservatoire**

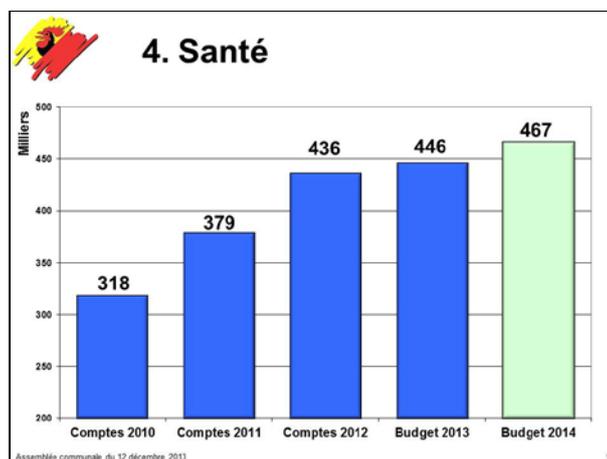
Charges : Fr. 74'860.00

Chiffres communiqués par le Conservatoire (augmentation du nombre d'élèves).

**34.314.02 Entretien Place Sports**

Charges : Fr. 12'100.00

Ce montant comprend aussi la mise en conformité de l'électricité (Fr. 2'800.00).



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 484'800.00	Fr. 18'000.00	Fr. 466'800.00

**41.351.00 Part. subv. cant. des soins spéciaux**

Charges : Fr. 229'830.00

Chiffre communiqué par le Service de la prévoyance sociale.

**41.352.01 Part. aux frais financiers des homes**

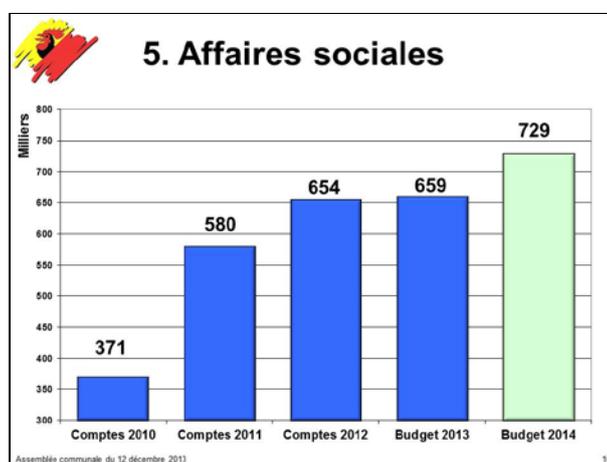
Charges : Fr. 102'320.00

Chiffre communiqué par la Commission des Etablissements médico-sociaux (CODEMS).

**44.365.00 Cotis. Centre puériculture**

Charges : Fr. 3'600.00

Le montant est déterminé par le nombre d'habitants. Avant 2014, c'était un forfait de Fr. 1'000.00.



	Charges	Produits	Exc. de charges
5 AFFAIRES SOCIALES	Fr. 731'950.00	Fr. 2'760.00	Fr. 729'190.00

**58.352.00 Frais d'assistance SSHS**

Charges : Fr. 142'160.00

Chiffre communiqué par le Service social de la Haute Sarine. Augmentation de l'aide matérielle:

Les bénéficiaires ne recevront plus à l'avenir de réductions de primes de 100%.

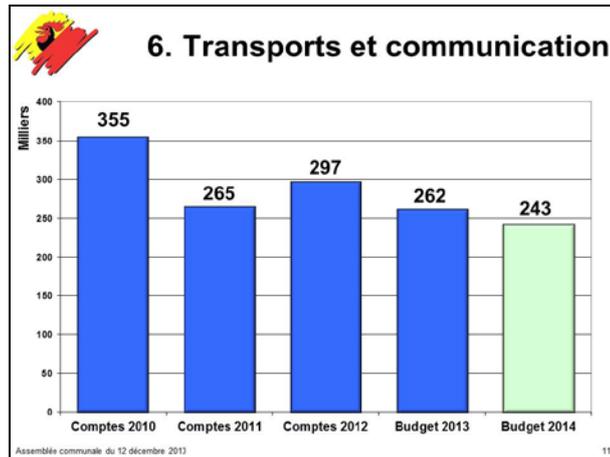
Augmentation du taux d'occupation du personnel du SSHS de 10%.

**58.352.01 Frais d'assistance district**

Charges : Fr. 142'830.00

Chiffre communiqué par le Service de l'action sociale. Augmentation de l'aide matérielle.

C'est le même commentaire que le précédent.



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	Fr. 341'700.00	Fr. 98'900.00	Fr. 242'800.00

**65.318.00 Achat cartes journalières CFF**

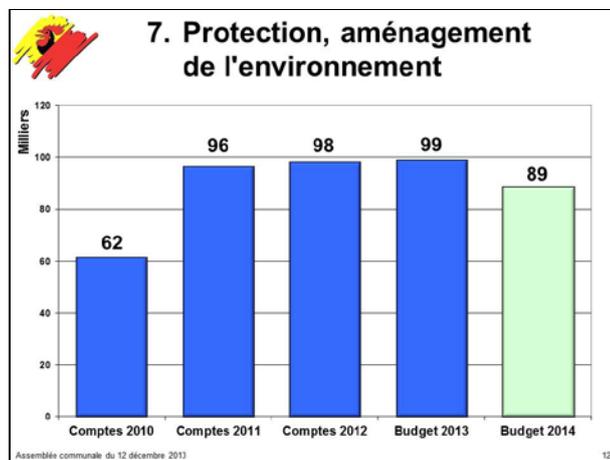
Charges: Fr. 25'800.00

Augmentation de 12'300.00 à 12'900.00 l'abonnement (Augmentation de 32% par rapport à 2011)

**65.434.00 Vente cartes journalières CFF**

Produits: Fr. 23'100.00

Augmentation du prix de la carte journalière de Fr. 40.00 à Fr. 45.00 (12.5%).



	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	Fr. 436'990.00	Fr. 348'130.00	Fr. 88'860.00

**70.313.01 Achat eau du GAME**

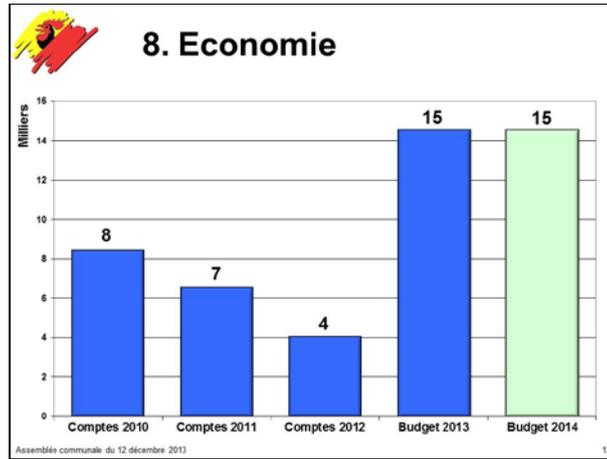
Charges : Fr. 15'000.00

Estimation à la hausse selon comptes 2012.

**72.314.00 Actions "coup de balai"**

Charges : Fr. 500.00

Nous allons renouveler ce grand nettoyage en 2014.



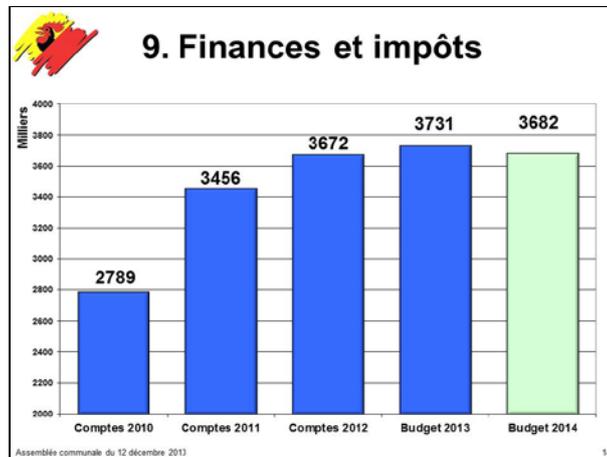
	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 15'810.00	Fr. 1'240.00	Fr. 14'570.00

Dans ce chapitre, les montants indiqués, sont identiques aux montants du budget 2013.  
Je mentionnerai simplement au compte:

**80.319.00 Cotisations**

Charges : Fr. 570.00

Que nous payons à l'Association Fribourgeoise Randonnée pédestre, au Groupement suisse des Régions de montagne, aux Améliorations foncières et au Secada (Association fribourgeoise d'entraide et de dépannage en agriculture.)



	Charges	Produits	Exc. de charges
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 597'070.00	Fr. 4'279'070.00	Fr.- 3'682'000.00

**90.400.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques**

Produits : Fr. 2'609'000.00  
Estimation du SCC augmentation de 6% par rapport aux impôts 2011.

**90.400.01 Impôts sur la fortune des personnes physiques**

Produits : Fr. 210'300.00  
Estimation du SCC augmentation de 5.7% par rapport à 2011.

**90.441.00 Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules**

Produits : Fr. 95'000.00  
Moins 22% par rapport aux comptes 2012 suite aux mesures structurelles décidées par le Grand Conseil.

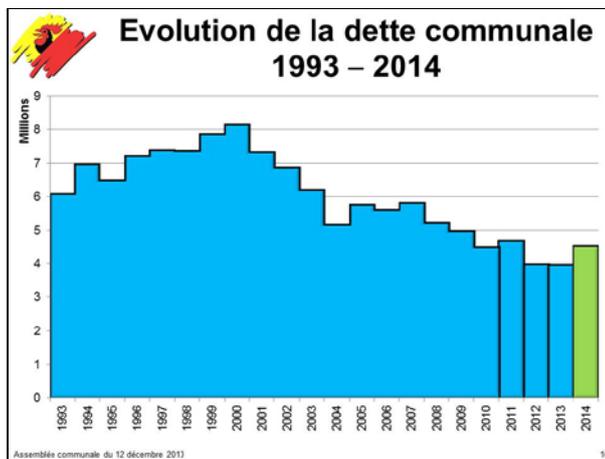


### Budget de fonctionnement

Total des charges	Fr. 5'027'870
Total des produits	<u>Fr. 4'876'190</u>
Excédent de charges	Fr. 151'680

Assemblée communale du 12 décembre 2013 15

	Charges	Produits	Exc. de charges
<b>TOTALISATION</b>	Fr. 5'027'870.00	Fr. 4'876'190.00	Fr. 151'680.00





<b>Budget d'investissements</b>	
Total des charges	Fr. 2'232'690
Total des produits	<u>Fr. 1'099'740</u>
Excédent de charges	Fr. 1'132'950

Assemblée communale du 12 décembre 2013

#### **BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2014**

Le budget comprend de nombreux reports d'investissement des années précédentes, notamment: des réfections de routes, privées et communales et les subventions y relatives.

Les nouveaux investissements seront détaillés aux points 2.2 à 2.6 de l'assemblée.

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>	<b>Exc. de charges</b>
<b>TOTALISATION</b>	Fr. 2'232'690.00	Fr. 1'099'740.00	Fr. 1'132'950.00

Cet excédent comprend donc les nouveaux investissements et les reports des années précédentes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Didier Steiner remercie M. Waeber pour ses présentations et passe la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



<b>Rapport de la Commission financière sur les budgets de fonctionnement et d'investissements</b>
---

Assemblée communale du 12 décembre 2013

*La commission financière s'est réunie le 25 novembre 2013 pour analyser le budget de fonctionnement et des investissements pour l'année 2014. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous jugions nécessaire. Nous avons reçu des*

*réponses claires et précises de notre syndic, M. Steiner, de M. Waeber, responsable des finances et de Mme Aeby, caissière communale.*

*Point 2.1 de l'ordre du jour : Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements*

*Le budget de fonctionnement 2014 présente des charges de CHF 5'027'870 et des revenus de CHF 4'876'190. Le déficit de CHF 151'680 représente 3.11 % des revenus totaux. Les récentes mesures structurelles introduites par le Grand Conseil en octobre dernier ont eu un impact négatif pour notre commune. La limite légale maximale de déficit étant de 5%, ce budget est dans la norme.*

*La commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2014.*

*La commission financière a étudié le budget d'investissements et le financement des projets tels que proposés par le conseil communal aux points 2.2 à 2.6 de l'ordre du jour. Nous tenons également à remercier le conseil communal d'avoir mis plusieurs jours avant l'assemblée communale, pour les points 2.1 et 2.2 à 2.6 qui vont suivre, des documents à disposition de toutes les citoyennes et citoyens de notre commune, au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour le rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



**Question au sujet du budget de fonctionnement : aucune**

**Question au sujet du budget d'investissements : aucune**

Il n'y a pas de question, M. Steiner informe l'assemblée que nous voterons ces deux budgets au point 2.7 de l'ordre du jour, soit après la présentation des points particuliers des investissements et les votes y relatifs.

## 2.2 Etude d'assainissement des buttes de tir



Pour la présentation du point 2.2 Etude d'assainissement des buttes de tir, M. Didier Steiner passe la parole à M. Thierry Chevalley, Conseiller communal et responsable du dicastère des immeubles communaux.



### Présentation

Mesdames Messieurs,

*Les cibleries, les buttes pare-balles, ainsi que les terrains situés aux alentours sont considérés comme pollués par des particules de plomb. Ils sont donc considérés, au sens de l'Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués, comme des zones polluées et, de ce fait, inscrit au cadastre cantonal.*

*La base légale actuelle oblige les communes propriétaires de sites pollués à organiser des mesures d'analyse pour déterminer le degré de pollution.*

*Selon les résultats, il faudra engager les moyens de décontamination des zones à risques afin de retrouver un niveau de pollution acceptable pour l'exploitation agricole.*

**Etude d'assainissement  
des buttes de tir**

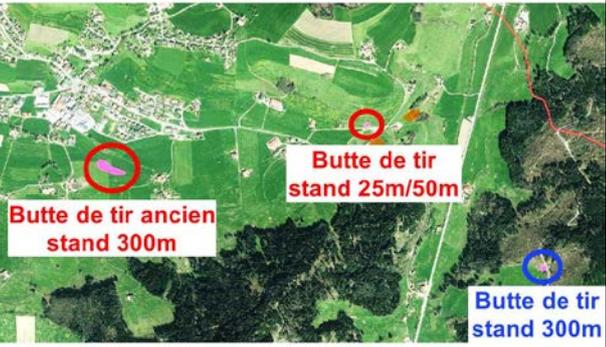
**Objectifs**

La commune de Treyvaux souhaite connaître le degré de pollution sur les deux sites restants afin de permettre une planification financière et opérationnelle adéquate pour l'assainissement des sites concernés.

Assemblée communale du 12 décembre 2013 22

*Les coûts liés à la décontamination bénéficient de subventions fédérales et cantonales à hauteur de 65%. Actuellement, cette possibilité est limitée jusqu'à fin 2018.  
Le but final pour la commune est de sortir les sites en questions du cadastre cantonal des sites pollués.*

**Etude d'assainissement  
des buttes de tir**



**Butte de tir  
stand 25m/50m**

**Butte de tir ancien  
stand 300m**

**Butte de tir  
stand 300m**

Assemblée communale du 12 décembre 2013 23

*Une première étude existe déjà pour le site du stand de tir à 300 m des Ecorcheventres. La commune de Treyvaux souhaite connaître le degré de pollution sur les deux sites restant, à savoir l'ancien stand de tir 300 m au village et le stand de tir au pistolet.  
Ceci permettra une planification financière et opérationnelle adéquate pour l'assainissement des sites.*

**Etude d'assainissement  
des buttes de tir**

**Résultat et prochaines étapes**

Au terme des investigations, un projet d'assainissement est transmis au Service de l'environnement pour approbation.

Ce projet est également nécessaire pour déclencher la demande de subventions attribuées en cas de dépollution obligatoire.

Le projet d'assainissement sera soumis à l'assemblée communale pour approbation.

Assemblée communale du 12 décembre 2013 24

*Au terme des investigations, un projet d'assainissement sera transmis au Service de l'Environnement pour approbation.  
Ce projet est également nécessaire pour déclencher la demande de subventions attribuées en cas de dépollution obligatoire.  
Enfin, le projet d'assainissement sera soumis à l'assemblée communale pour approbation.*



<b>Etude d'assainissement des buttes de tir</b>			
Financement			
par un crédit bancaire		<b>Fr.</b>	<b>12'000</b>
<b>Charges annuelles estimées</b>			
Intérêts	4%	Fr. 12'000	Fr. 480
Amort.	15%	Fr. 12'000	<u>Fr. 1'800</u>
Total charges 1 <sup>re</sup> année			<b>Fr. 2'280</b>

Assemblée communale du 12 décembre 2013 25

M. Didier Steiner remercie M. Chevalley pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



<b>Rapport de la Commission financière sur l'étude d'assainissement des buttes de tir</b>	
---	--

Assemblée communale du 12 décembre 2013 26

*Point 2.2 de l'ordre du jour: Etude d'assainissement des buttes de tir  
L'investissement global prévu est de CHF 12'000, financé par crédit bancaire. La charge annuelle de CHF 2'280 est supportable pour notre commune. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

**Question** :

**M. Gérald Roulin** : Pense que la Commune a d'autres points pour dépenser de l'argent que pour ça.

**M. Didier Steiner** : Le problème qu'on a est qu'étant donné que ces éléments sont répertoriés au cadastre des sites pollués, la commune doit les dépolluer et si on attend encore, on aura plus de subventions qui sont à ce jour à hauteur de 65 %

- M. Thierry Chevalley** : La dépollution sera soumise à la votation de l'assemblée ultérieurement mais l'analyse est une obligation du Service de l'environnement.
- M. Gérald Roulin** : Demande si les 12'000 francs ne sont que pour l'étude. Il demande combien coûtera pour la suite.
- M. Thierry Chevalley** : On ne connaît pas encore les montants, on a été « surpris en bien » lors de l'étude du stand des Ecorcheventres mais c'est clair qu'il s'agit de gros montants, c'est pour ceci également qu'il y a des subventions importantes. L'analyse de la situation est une obligation.

La parole n'étant plus demandée, M. Didier Steiner passe au vote.

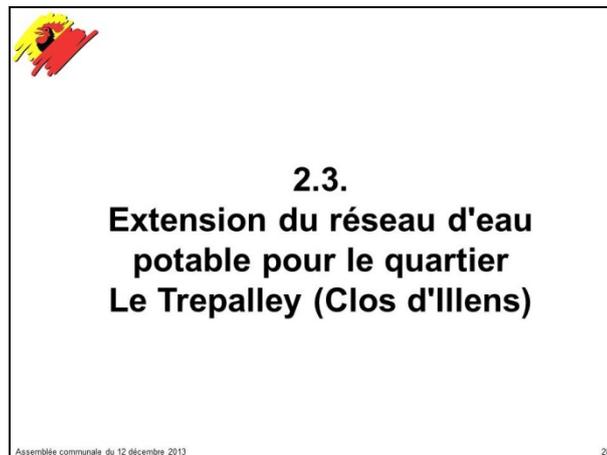
 <b>Etude d'assainissement des buttes de tir</b>			
<b>Questions et vote</b>			
Financement			
par un crédit bancaire	Fr.	<b>12'000</b>	
<b>Charges annuelles estimées</b>			
Intérêts 4%	Fr. 12'000	Fr.	480
Amort. 15%	Fr. 12'000	Fr.	<u>1'800</u>
Total charges 1 <sup>re</sup> année		Fr.	<b>2'280</b>

Assemblée communale du 12 décembre 2013 27

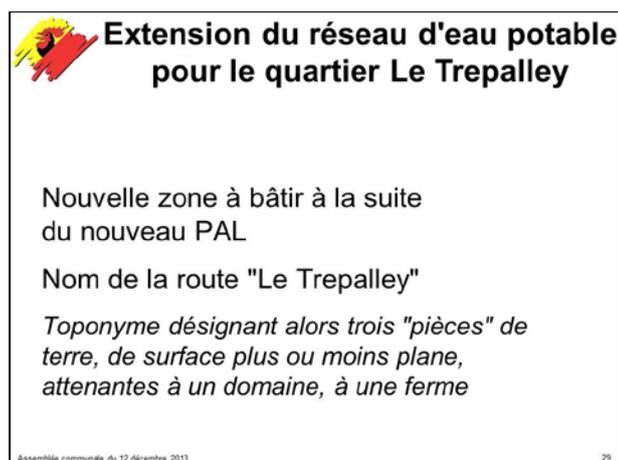
- Vote** : **L'étude d'assainissement des buttes de tir d'un montant à financer de 12'000 francs a été acceptée par 50 voix contre 2. Il y a 1 abstention.**

M. Steiner remercie l'assemblée.

## 2.3 Extension du réseau d'eau potable pour le quartier Le Trepalley (Clos d'Illens)



M. Didier Steiner passe au point 2.3 de l'ordre du jour, extension du réseau d'eau potable pour le quartier Le Trepalley et passe la parole à M. Michel Bapst, Conseiller communal et responsable du dicastère des eaux.



### Présentation

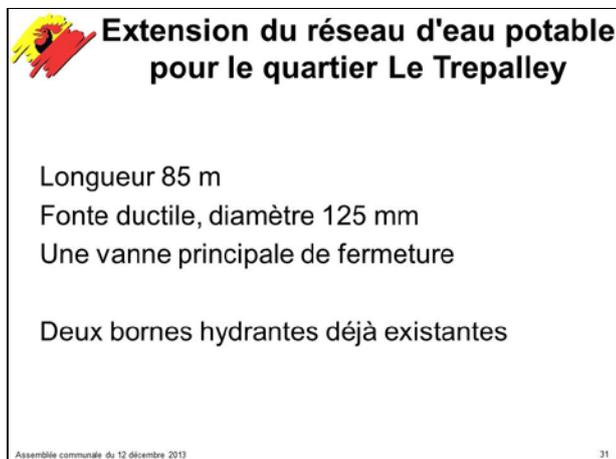
Une nouvelle zone à bâtir a été créée au-dessus du quartier du Clos d'Illens. Le nom attribué à la rue est "Le Trepalley". Le Trepalley est un toponyme désignant trois pièces de terre, de surfaces plus ou moins planes attenantes à un domaine ou à une ferme. Nous remercions Jacky Jenny, historien et patoisant, précisément consulté à cet effet. La construction des premières habitations est prévue en 2014. Pour rappel, cette zone à bâtir a été autorisée, lors de la révision du Plan d'aménagement local (PAL), en compensation de la mise en zone libre du quartier de La Place.

Conformément à la loi cantonale et au règlement communal sur l'eau potable, la commune a l'obligation d'amener l'infrastructure de l'eau potable aux limites des zones à bâtir inscrites dans le PAL.

Dès lors, la commune devra relier cette zone à bâtir à son réseau communal d'eau potable.

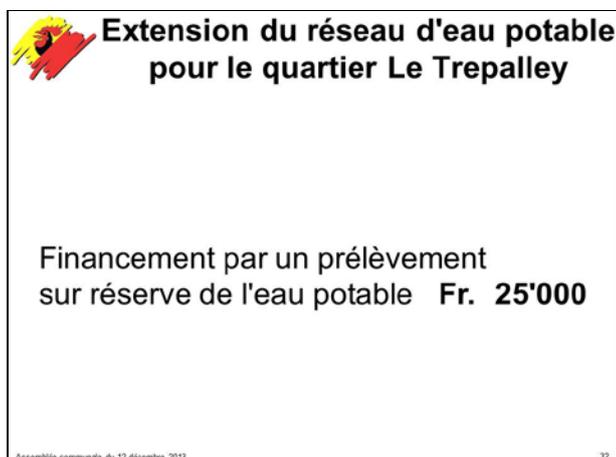


*La conduite principale, où va se faire le raccordement, se situe le long de la route du Clos d'Illens. La longueur du nouveau tronçon sera de 85 mètres. Quant à la conduite, elle sera en fonte "ductile ecopur" d'un diamètre de 125 mm. Une vanne principale sera installée afin de permettre la fermeture totale de ce nouveau tronçon d'eau potable.*



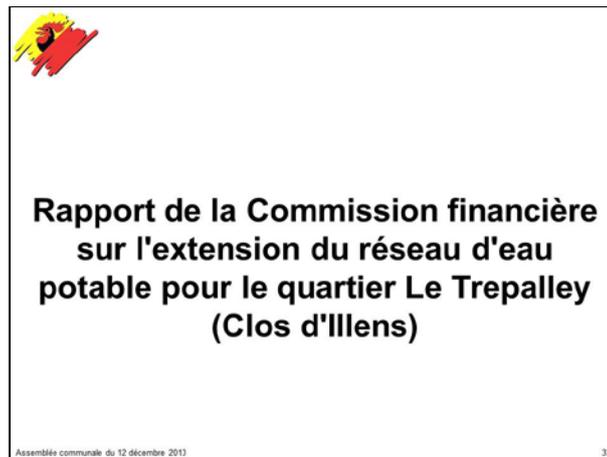
*Deux bornes hydrantes sont déjà existantes dans un rayon de moins de 100 mètres de chaque côté de la zone à bâtir. Donc, aucune autre hydrante n'est prévue.*

*Le montant demandé de 25'000 francs prévoit la creuse, la pose ainsi que la fourniture de la conduite d'adduction d'eau potable.*



M. Didier Steiner remercie M. Bapst pour sa présentation.

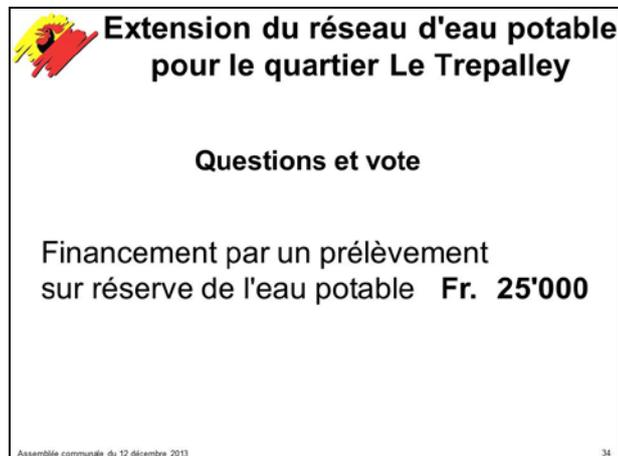
Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



*Point 2.3 de l'ordre du jour : Extension du réseau d'eau potable pour le quartier Le Trepalley (Clos d'Illens)*  
*L'investissement total se monte à CHF 25'000, financé par prélèvement sur réserve. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.

**Question** : **aucune**



*La parole n'étant pas demandée, M. Steiner passe au vote.*

**Vote** : **L'extension du réseau d'eau potable pour le quartier Le Trepalley, pour un montant à financer de 25'000 francs, est acceptée à l'unanimité.**

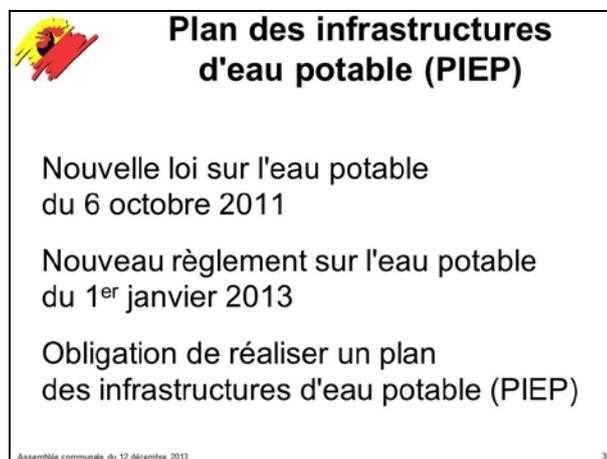
## 2.4 Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)



Pour la présentation du point 2.4, Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), M. Didier Steiner passe la parole à M. Michel Bapst, Conseiller communal et responsable du dicastère des eaux.

### Présentation

*Suite à la loi cantonale sur l'eau potable du 6 octobre 2011 et à l'entrée en vigueur de son règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 les communes du canton ont l'obligation de réaliser un plan des infrastructures de l'eau potable.*



*Le plan des infrastructures de l'eau potable est une application des exigences posées par la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions et une donnée de base pour le programme communal d'équipements, lequel en particulier doit donc intégrer les données fixées par le PIEP.*

*Au niveau communal, il faut aussi déterminer les mesures nécessaires en temps de crise qui, au demeurant, devront figurer dans le Plan communal des infrastructures en eau potable. Pour préciser le contenu du PIEP qui est défini à l'article 8 al. 3 de la Loi sur l'eau potable, en particulier le plan des infrastructures existantes, le Service de sécurité alimentaires et des affaires vétérinaires éditera les directives ad-hoc. Celles-ci devront indiquer avec précision les données et les documents qui font partie du PIEP ainsi que leur présentation, leur forme et leur mode de transmission. Ceci a notamment pour but d'assurer une unité des documents afin de pouvoir, à terme, établir une base de données cantonale. Ces directives seront établies en collaboration avec tous les autres organes intéressés comme cela est prévu à l'article 3 du Règlement du 18 décembre 2013 sur l'eau potable, notamment le SEN, l'ECAB, les distributeurs et l'Association des communes fribourgeoises.*

Lors de l'établissement de la loi et du règlement, l'Etat a estimé que les conséquences financières pour la création d'un PIEP, sans l'établissement du cadastre, sont comprises entre 20 et 30'000 francs pour une commune de 2'000 habitants.



### Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

**Objectifs du PIEP**  
Gestion globale de l'eau potable dans le canton de Fribourg

Assemblée communale du 12 décembre 2013 37

Une fois que les communes auront établi leurs PIEP, l'Etat de Fribourg établira, conformément à la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, un plan sectoriel des infrastructures d'eau potable pour une gestion globale de l'eau potable dans le canton.



### Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

**Le PIEP devra comprendre:**  
Un plan général des infrastructures existantes  
La valeur de remplacement des infrastructures et leur durée de vie estimée  
Une planification des besoins futurs en eau et en infrastructures d'eau potable  
Les ressources locales en eau potable susceptibles d'être mises en valeur  
Les mesures nécessaires en temps de crise

Assemblée communale du 12 décembre 2013 38

Le plan des infrastructures communales d'eau potable devra comprendre :

- Un plan général des infrastructures existantes;
- La valeur de remplacement des infrastructures et leur durée de vie estimée;
- Une planification des besoins futurs en eau et en infrastructures d'eau potable;
- Les ressources locales en eau potable susceptibles d'être mise en valeur;
- Les mesures nécessaires en temps de crise.



### Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

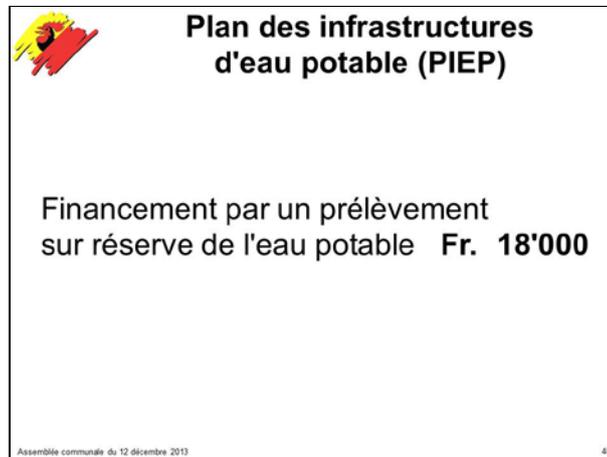
Le PIEP définit notamment les ouvrages à réaliser et les priorités de mise en œuvre.  
Le canton utilisera les données des PIEP de toutes les communes pour assurer une gestion coordonnée des tâches en lien avec l'eau potable  
Le PIEP devra être approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF)

Assemblée communale du 12 décembre 2013 39

*En outre, le PIEP définit notamment les ouvrages à réaliser et les priorités de mise en œuvre. La commune devra en tenir compte dans son programme d'équipement au sens de la LATeC.*

*Le canton utilisera les données de PIEP de toutes les communes pour assurer une gestion coordonnée des tâches en lien avec l'eau potable.*

*Le PIEP sera proposé et approuvé par la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts (DIAF).*



M. Didier Steiner remercie M. Bapst pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



*Point 2.4 de l'ordre du jour: Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)  
L'investissement net total est de CHF 18'000, financé par prélèvement sur réserve. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

M. Didier Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.



**Plan des infrastructures  
d'eau potable (PIEP)**

**Questions et vote**

Financement par un prélèvement  
sur réserve de l'eau potable **Fr. 18'000**

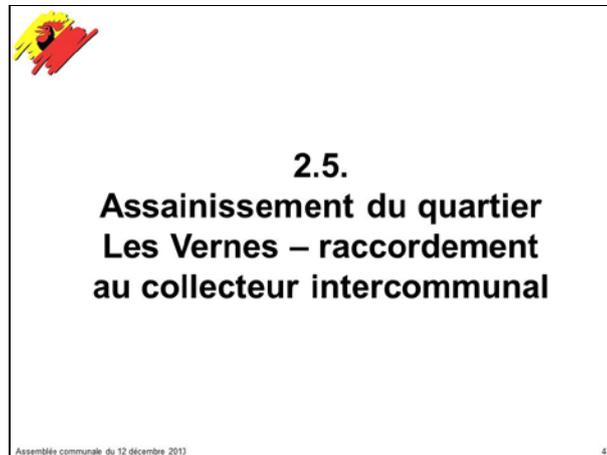
Assemblée communale du 12 décembre 2013 42

**Question** : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Steiner passe au vote.

**Vote** : **L'investissement pour la réalisation du Plan des infrastructures d'eau potable pour un montant de 18'000 francs est accepté à l'unanimité.**

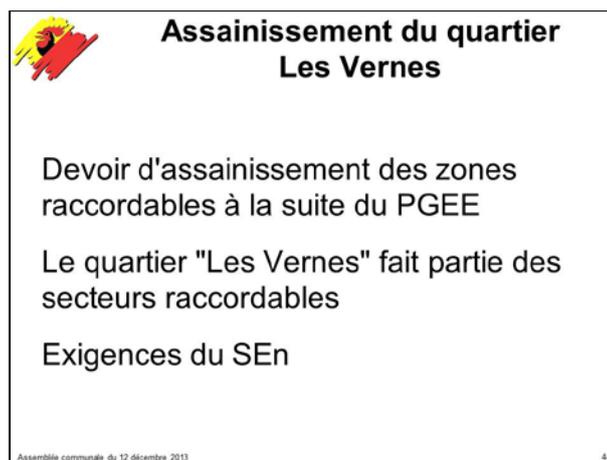
## 2.5 Assainissement du quartier Les Vernes – raccordement au collecteur intercommunal



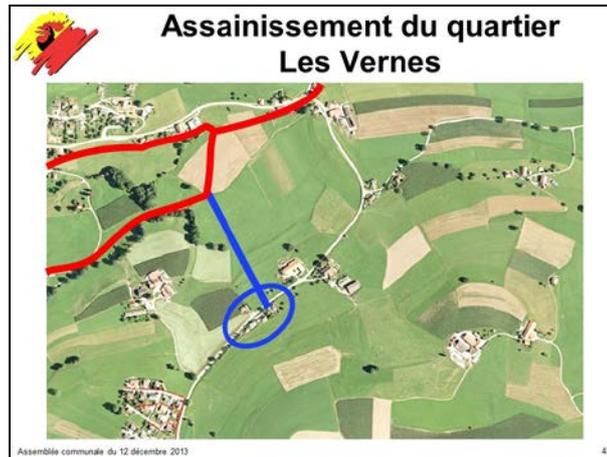
Pour la présentation du point 2.5, Assainissement du quartier Les Vernes – raccordement au collecteur intercommunal, M. Didier Steiner donne la parole à M. Michel Bapst, Conseiller communal et responsable du dicastère des eaux.

### Présentation

*Suite à l'élaboration de son Plan général de l'évacuation des eaux usées (PGEE), la commune de Treyvaux doit assainir ses différentes zones raccordables au réseau des égouts publics. De plus, le PGEE mentionne un échéancier de réalisation. Le délai prévu pour l'assainissement de tous les secteurs raccordables est fixé entre 2012 et 2016.*



*Le quartier des Vernes fait partie de ces secteurs raccordables. Lors de la rénovation d'habitation hors de la zone à bâtir, le service de l'environnement (SEn) demande à la commune s'il existe une possibilité de raccorder ces habitations. En cas de refus, les permis de construire ou de rénover ne pourront pas être accordés. Une demande de rénovation étant parvenue à la commune, l'étude de faisabilité du raccordement a été menée. De cette dernière, il s'avère qu'il faudra créer un collecteur de 400 mètres et d'un diamètre de 160 mm ainsi que la pose de six chambres de raccordement.*



*Les habitations du secteur pourront se brancher dans les chambres réalisées le long de la route communale Treyvaux - Arconciel.*



**Assainissement du quartier  
Les Vernes**

**Détail des coûts**

01	Installation de chantier
02	Exécution de 6 chambres
03	Exécution de traversée de route
04	Exécution de raccordement supplémentaire sur regard existant
05	Exécution d'un collecteur Ø 200 mm, décapage, fourniture et pose, triage des matériaux, remblayage des fouilles
<b>Total TTC</b>	
	<b>Fr. 50'000</b>

Assemblée communale du 12 décembre 2013

*Le montant demandé de 50'000 francs prévoit toute l'exécution des travaux du collecteur communal. Installation de chantier, creuse, traversée de route communale, pose des chambres de raccordement, de toute la fourniture matérielle et de remblayage des matériaux et des fouilles et remise en place de la terre végétale. Pour le quartier, il y a un encaissement de taxe unique pour le raccordement au réseau des égouts. Comprenant 5 habitations, une estimation d'un montant de 15'000 francs sera perçue.*



**Assainissement du quartier  
Les Vernes**

Estimation de l'encaissement des taxes uniques de raccordement	<b>Fr. 15'000</b>
Financement par un prélèvement sur réserve de l'eau usée	<b>Fr. 50'000</b>

Assemblée communale du 12 décembre 2013

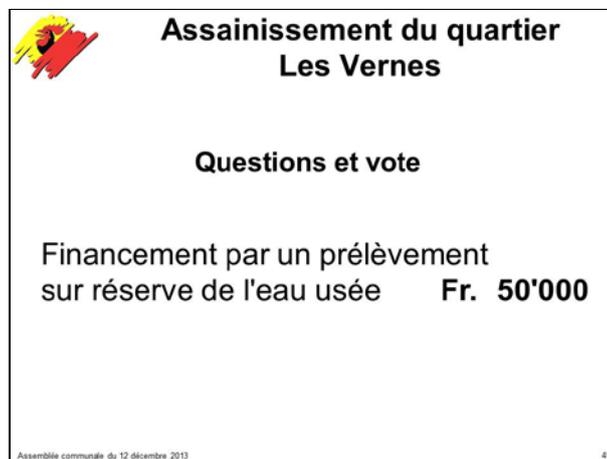
M. Didier Steiner remercie M. Bapst pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



*Point 2.5 de l'ordre du jour : Assainissement du quartier Les Vernes - raccordement au collecteur intercommunal  
L'investissement total est de CHF 50'000 et sera financé par prélèvement sur réserve. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

M. Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière.



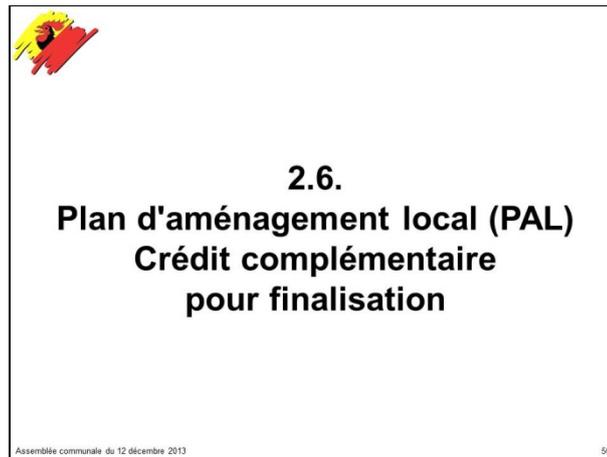
**Question** : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Steiner passe au vote.

**Vote** : **L'assainissement du quartier Les Vernes par son raccordement au collecteur intercommunal pour un montant à financer de 50'000 francs est accepté à l'unanimité.**

M. Steiner remercie l'assemblée.

## 2.6 Plan d'aménagement local (PAL) – crédit complémentaire pour finalisation



M. Didier Steiner passe au point 2.6, Plan d'aménagement local (PAL), crédit complémentaire pour finalisation et donne la parole à M. Pierre-Joseph Sciboz, Conseiller communal et responsable du dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions.

### Présentation

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord un bref historique de la révision du plan d'aménagement local.

<b>Plan d'aménagement local (PAL)</b>	
<b>Plan d'aménagement local : bref historique</b>	
10.04.2003	Information en assemblée communale
10.12.2003	Crédit de 100'000 francs
2004	Elaboration du dossier
2005	Avant-projet envoyé au SeCA pour examen préalable
30.08.2006	Préavis des services de l'Etat avec conditions et remarques

Assemblée communale du 12 décembre 2013 51

- Le 10 avril 2003 le Conseil communal a informé l'assemblée communale de la nécessité d'une révision du plan d'aménagement local qui, selon la loi cantonale, doit être effectuée au plus tard tous les 15 ans. La dernière révision date de 1991.
- Le 10 décembre 2003 l'assemblée communale a approuvé un crédit de 100'000 francs pour effectuer cette révision.
- Pendant l'année 2004, la commission d'aménagement, le Conseil communal et le bureau d'urbanisme mandaté par la Commune se sont mis à la tâche et ont élaboré le dossier de révision.
- En 2005, l'avant-projet est envoyé au Service des constructions et de l'aménagement (SECA) pour l'examen préalable.
- La réponse est venue en retour le 30 août 2006. Le préavis est globalement favorable, mais avec de nombreuses conditions et remarques. La principale condition étant un redimensionnement de la zone à bâtir (surdimensionnement).

Le Conseil communal a donc décidé de mettre en veilleuse la révision du plan d'aménagement jusqu'à ce que la situation de la zone à bâtir nous soit plus favorable.



### Plan d'aménagement local (PAL)

**Plan d'aménagement local: bref historique**

02.04.2009 Approbation par l'assemblée d'un crédit complémentaire de 25'000 francs

22.01.2010 Mise à l'enquête publique du dossier général du PAL

04.04.2012 Approbation partielle du PAL par la DAEC

Assemblée communale du 12 décembre 2013 52

*A la fin 2008, le surdimensionnement est résorbé. Le dossier est donc relancé. Malheureusement, le crédit initial de 100'000 francs est épuisé, et un crédit complémentaire de 25'000 francs est demandé lors de l'assemblée du 2 avril 2009 pour finaliser la révision du plan d'aménagement. Dès lors, c'est le 22 janvier 2010 que paraît dans la feuille officielle la mise à l'enquête publique du dossier de révision générale du plan d'aménagement local (PAL). Ce dernier a été partiellement approuvé le 4 avril 2012 par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).*



### Plan d'aménagement local (PAL)

Année	Crédit	Dépenses	Solde
2003	100'000	0.00	100'000.00
2004		37'667.25	62'332.75
2005		43'876.00	18'456.75
2006		15'949.40	2'507.35
2007		3'183.00	-675.65
2008		3'165.45	-3'841.10
2009	25'000	23'771.10	-2'092.20
2010		13'823.65	-16'436.45

Assemblée communale du 12 décembre 2013 53

*Comme le démontre cette table, le crédit de base de 100'000 francs et le crédit complémentaire de 25'000 francs n'ont malheureusement pas suffi au financement du dossier pour la mise à l'enquête publique.*

*Actuellement, un dépassement des crédits octroyés de plus de 16'000 francs est constaté. Ce dépassement s'explique par le financement de prestations hors mandat. Ces coûts n'étaient pas chiffrables avant la mise à l'enquête étant donné que le nombre et la complexité des oppositions n'étaient pas connus.*

*Les surcoûts se détaillent de la manière suivante :*



### Plan d'aménagement local (PAL)

- Traitement des oppositions
- Calcul du dimensionnement des zones à bâtir
- Adaptation des plans au nouveau fonds cadastral
- Rectification des plans d'affectation des zones de 1991 à 2001
- Rapport d'évaluation des dangers naturels pour l'extension de la zone d'activité du Pratzey

Assemblée communale du 12 décembre 2013 54

- *Traitement des oppositions – analyse et séances de conciliation.*
- *Calcul du dimensionnement de la zone à bâtir en fonction des nouvelles exigences cantonales.*
- *Adaptation des plans au nouveau fond cadastral suite à la digitalisation des plans.*
- *Rectification de surfaces détaillées concernant les divergences entre les plans d'affectation des zones de 1991 et de 2001 ainsi que les indices applicables.*
- *Etablissement du rapport d'évaluation des dangers naturels dans la zone d'activité du Pratzey, (étude indispensable pour l'extension de la zone).*

*Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), de la nouvelle loi sur l'énergie ainsi que celle des eaux, plusieurs adaptations sont encore nécessaires pour finaliser le plan d'aménagement local (PAL).*

*Un nouveau dossier d'examen préalable comprendra :*



### Plan d'aménagement local (PAL)

- Rapport justificatif
- Adaptation du plan directeur
- Adaptation du plan d'affectation des zones
- Adaptation du règlement communal d'urbanisme
- Analyse des plans d'aménagement de détails
- Etablissement du plan communal des énergies
- Etablissement du programme d'équipement
- Dossier d'enquête publique
- Mise à jour du fonds cadastral

Assemblée communale du 12 décembre 2013 56

- *L'établissement du rapport justificatif.*
- *L'adaptation du plan directeur aux conditions d'approbation.*
- *L'adaptation du plan d'affectation des zones aux conditions d'approbation.*
- *L'adaptation du règlement communal d'urbanisme.*
- *L'analyse des plans d'aménagement de détails.*
- *L'établissement d'un plan communal des énergies.*
- *L'établissement d'un programme d'équipement.*
- *L'établissement d'un dossier d'enquête publique.*
- *La mise à jour du fond cadastral.*

*Afin que notre plan d'aménagement local (PAL) soit approuvé définitivement et conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), le Conseil communal doit l'adapter aux remarques émises par la direction de l'aménagement environnement et constructions (DAEC) lors de l'approbation partielle du 4 avril 2012.*



### Plan d'aménagement local (PAL)

Financement  
par un crédit bancaire **Fr. 45'000**

**Charges annuelles estimées**

Intérêts	4%	Fr. 45'000	Fr. 1'800
Amort.	15%	Fr. 45'000	<u>Fr. 6'750</u>
Total charges 1 <sup>re</sup> année			<b>Fr. 8'550</b>

Assemblée communale du 12 décembre 2013 56

*En tenant compte du dépassement des crédits déjà octroyés et après l'analyse des diverses tâches encore à effectuer, le Conseil communal soumet à l'assemblée un complément de crédit de 45'000 francs pour finaliser la révision du plan d'aménagement local (PAL).*

*Je vous remercie pour votre attention.*

M. Steiner remercie M. Sciboz pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Daniel Aebischer, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



*Point 2.6 de l'ordre du jour: Plan d'aménagement local (PAL) – crédit complémentaire pour finalisation*

*La valeur de l'investissement qui sera réalisé se monte à CHF 45'000 et sera financé par crédit bancaire. La charge annuelle de CHF 8'550 est supportable pour notre commune. Le dépassement constaté nous a été clairement exposé. Diverses nouvelles lois obligent notre conseil communal à des travaux complémentaires. La commission financière préavise favorablement le financement de cet investissement.*

*La commission financière remercie le conseil communal dans son ensemble pour son travail et pour le soin apporté à l'élaboration du budget. Nous remercions également Mme Aeby, caissière communale et Mme Roulin, perceptrice des impôts pour leur disponibilité et leur travail.*

*Nous partageons également le souci de notre conseil communal pour l'élaboration des budgets futurs. La pression grandissante de divers états étrangers sur la Suisse aura des conséquences à plus ou moins brève échéance.*

*Pour terminer, je remercie mes collègues de la commission financière, Mesdames Jacqueline Perler et Stéphanie Minguely, Messieurs Pascal Bourguet et Eugen Schwitter pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.*

M. Steiner remercie M. Aebischer pour la lecture du rapport de la commission financière. A son tour de les remercier les membres de la Commission financière pour leur travail, leur perspicacité et leurs conseils avisés.

	
<b>Plan d'aménagement local (PAL)</b>	
<b>Questions et vote</b>	
Financement	
par un crédit bancaire	<b>Fr. 45'000</b>
<b>Charges annuelles estimées</b>	
Intérêts 4%	Fr. 45'000
	Fr. 1'800
Amort. 15%	Fr. 45'000
	<u>Fr. 6'750</u>
Total charges 1 <sup>re</sup> année	<b>Fr. 8'550</b>
<small>Assemblée communale du 12 décembre 2013</small>	
<small>58</small>	

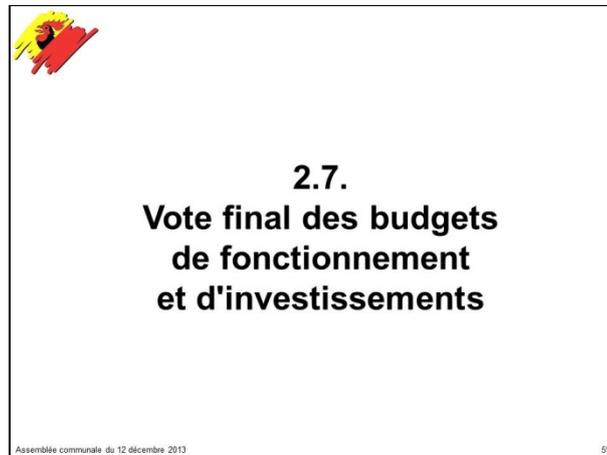
**Question** : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Steiner passe au vote.

**Vote** : **Le crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'aménagement local pour un montant de 45'000 francs a été accepté à l'unanimité.**

M. Steiner remercie l'assemblée.

## 2.7 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement



M. Didier Steiner passe au point 2.7 de l'ordre du jour, vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements.

Il procède aux deux votes. D'abord celui qui concerne le budget de fonctionnement. Et ensuite seulement, celui concernant le budget d'investissements.

Le rapport de la commission financière concernant ces deux budgets a déjà été présenté à l'assemblée. Pour rappel, la commission préavis favorablement ces deux budgets.

Donc, nous avons pour le budget de fonctionnement, un total de charges de 5'027'870 francs, un total des produits de 4'876'190 francs, soit un excédent de charges de 151'680 francs.

M. Steiner passe au vote du budget de fonctionnement.

Slide 60: Budget de fonctionnement. The slide features a logo in the top left corner and the text 'Assemblée communale du 12 décembre 2013' in the bottom left corner.

<b>Vote final des budgets</b>	
<b>Budget de fonctionnement</b>	
Total des charges	Fr. 5'027'870
Total des produits	<u>Fr. 4'876'190</u>
Excédent de charges	Fr. 151'680

**Vote : Le budget de fonctionnement 2014 est accepté à l'unanimité.**

M. Steiner remercie l'assemblée.

Le budget final d'investissements proposé au vote de l'Assemblée se présente avec un total de charges de 2'232'690 francs, un total des produits de 1'099'740 francs, soit un excédent de charges de 1'132'950 francs.

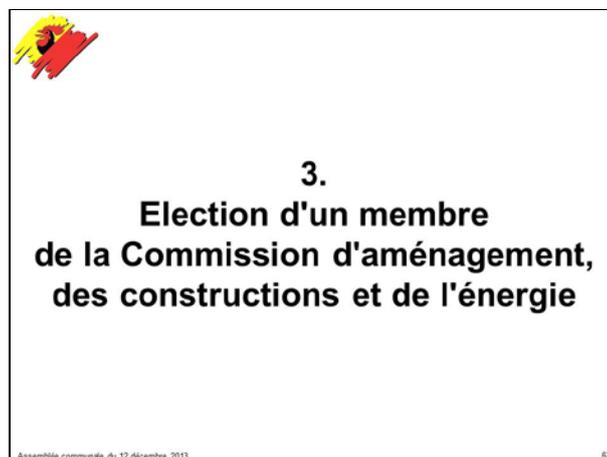
M. Steiner procède au vote du budget d'investissements.

	
<b>Vote final des budgets</b>	
<b>Budget d'investissements</b>	
Total des charges	Fr. 2'232'690
Total des produits	<u>Fr. 1'099'740</u>
Excédent de charges	Fr. 1'132'950
<small>Assemblée communale du 12 décembre 2013</small>	
<small>61</small>	

**Vote : Le budget d'investissements 2014 est accepté à l'unanimité.**

M. Didier Steiner remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal. Il va de soi que le Conseil veillera à l'utilisation parcimonieuse de deniers communaux lors de l'exercice comptable 2014.

### 3. Election d'un membre de la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie



M. Didier Steiner passe au point 3 de l'ordre du jour, élection d'un membre de la commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie.

M. Jacques Biemann a démissionné de la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie pour le 31 décembre 2013. Le Conseil communal lui adresse ses plus chaleureux remerciements pour le travail accompli et il relève la disponibilité et les grandes compétences de M. Biemann.

Afin de repourvoir ce siège vacant pour la période administrative 2011 à 2016, le Conseil communal vous propose la candidature de M. Patrice Bersier.



#### Y a-t-il d'autres propositions ?

Cela n'étant pas le cas, l'assemblée communale élit M. Patrice Bersier membre de la Commission d'aménagement, des constructions et de l'énergie sans contrepartie.

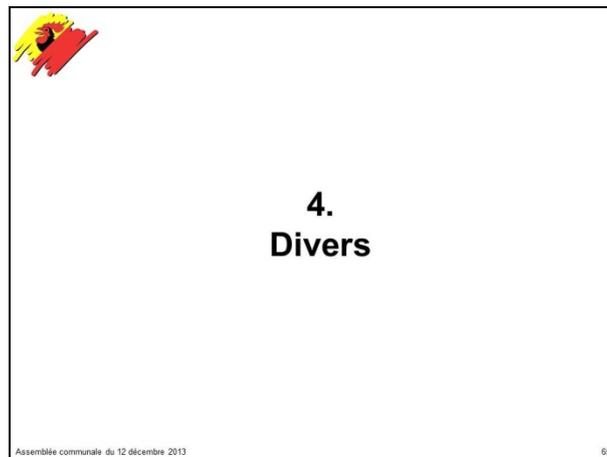


M. Steiner félicite M. Bersier pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein d'une commission communale.

Dès lors, la commission d'aménagement se compose de la manière suivante:

<i>Président</i>	<i>M. Pierre-Joseph Sciboz, CC</i>
<i>Membres</i>	<i>M. Michel Bapst, CC</i>
	<i>Mme Catherine Grangier</i>
	<i>M. Christophe Roulin</i>
	<i>M. Frédéric Waeber</i>
	<i>M. Frédéric Bourguet</i>
	<i>M. Patrice Bersier</i>

#### 4. Divers



M. Didier Steiner passe au point 4, les divers.

*Lors de la dernière assemblée, M. René-Claude Sciboz posait une question concernant la différence de teintes des stores de la grande salle par rapport aux autres stores remplacés à la grande école. Le Conseil communal a répondu à M. Sciboz par courrier en date du 27 juin 2013. Ce courrier précisait que:*

- Le remplacement des stores de la grande école n'était pas prévu dans le projet global de rénovation. Toutefois, suite aux dégâts causés par la grêle en juillet 2009, nous avons dû procéder au remplacement des stores, sauf ceux de la grande salle qui ont été épargnés.*
- Le panel des couleurs a évolué ces dernières années. La teinte pour les nouveaux stores a été choisie au plus proche de celle proposée dans l'échantillonneur fournit par notre fournisseur.*
- Un éventuel remplacement des stores de la grande salle coûterait aujourd'hui environ 7'600 francs. Les stores actuels étant encore en bon état, le Conseil communal n'envisage pas leur remplacement pour le moment.*

*M. Yvan Roulin s'inquiétait de la baisse de fréquentation aux assemblées communales et il proposerait d'organiser à l'issue de l'assemblée un verre de l'amitié comme cela se fait dans d'autres communes du Plateau du Muret.*

*Le Conseil communal en a débattu lors d'une de ses séances. De ses délibérations, il ressort que le Conseil renonce à l'organisation d'une verrée après l'assemblée pour les motifs suivants:*

- Le devoir civique de chaque citoyen ne doit pas être altéré par l'opportunité de participer à une verrée, bien qu'offerte par la commune.*
- Le Conseil n'est pas disposé à engager de coûts supplémentaires au regard des budgets déficitaires qu'il propose à l'assemblée.*
- Il faut relever encore que nous avons la chance de disposer d'un restaurant dans la commune. Le Conseil ne veut pas faire de concurrence à cet établissement.*

La parole est à l'assemblée, avez-vous des questions ou des remarques.

**Mme Chantal Sciboz** : Par rapport au black-out présenté en début d'assemblée, est-il possible de baisser ou d'enlever certaines lampes publiques la nuit (par exemple, une sur deux) par exemple chez elle, elle se déplace dans la maison, elle n'a jamais besoin d'allumer.

**M. Vincent Guillet** : Dans le village nous avons déjà commencé à appliquer ceci. Certains quartiers sont éteints la nuit de 1h à 5h du matin. Il sera procédé de même dans d'autres quartiers l'année prochaine. Tous les quartiers de villas seront prochainement éteints la nuit.

**M. Marcel Biolley** : Sur le même sujet, il trouve que les pouvoirs publics, l'Etat entre autre, pourrait montrer l'exemple ou le Groupe E en allumant les lampes un quart d'heures plus tard le soir et en les éteignant un quart d'heure plus tôt le matin. Depuis chez lui, il pourrait tirer un chevreuil à Vers-St-Pierre le matin alors que les lampes publiques sont encore allumées. D'un autre côté, l'Etat nous dit de faire des économies et d'être plus écologiques et puis leurs équipes de cantonniers utilisent des souffleurs à feuilles alors qu'un bon vieux râteau ferait l'affaire. Il faudrait qu'ils montrent l'exemple.

**M. Didier Steiner** : prend bonne note des remarques de M. Biolley.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens de leur participation à cette assemblée.

Il adresse les plus vifs remerciements du Conseil communal et de la population à M. Jacques Jenny qui, durant 34 années a tenu la rédaction des Chroniques treyvaliennes. Grâce lui, nous attendons avec impatience chaque nouvelle édition. De par ses qualités rédactionnelles, ses initiatives et ... sa patience, les Chroniques sont devenus le reflet de notre communauté. Aujourd'hui, une page de la vie communale et des Chroniques se tourne. Mille mercis à Jacky.

Cette année 2013 touche à sa fin. La période des Fêtes de fin d'Année est propice à la réflexion et aux bonnes résolutions. Qu'il s'agisse d'arrêter de fumer, de réussir ses examens, ou encore d'obtenir une promotion, M. Steiner espère vivement que vous atteindrez les buts que vous vous êtes fixés.

C'est aussi le moment d'avoir quelques pensées pour les êtres chers qui nous ont quittés et qui nous manquent. Tout en gardant en mémoire le passé, c'est néanmoins vers l'avenir que nous devons regarder.

Au nom du Conseil communal, M. Didier Steiner remercie l'ensemble du personnel communal, le corps enseignants, les sapeurs-pompiers, les membres des commissions communales ainsi que toutes les personnes qui s'engagent pour le bon fonctionnement de nos institutions.

Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil pour leur travail et leurs compétences, ainsi qu'à leurs familles qui les soutiennent dans leurs tâches.

Il souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée dans nos foyers.

L'assemblée est levée à 20h50.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Didier Steiner